xx avril 2021

M. le Ministre/Mme la Ministre

Ministère de la Pêche xxxxx

Xxx

Xxx

Monsieur le Ministre/Madame la Ministre,

Nous prenons la liberté de vous écrire aujourd’hui, car nous sommes fortement préoccupés par le rôle majeur que joue l’Union européenne dans l’appauvrissement continu des populations de requins-taupes bleus (*Isurus oxyrinchus*). Nous vous demandons de toute urgence de faire en sorte que la Commission européenne revienne sur sa politique dévastatrice à l’égard de la population particulièrement épuisée de l’Atlantique nord et adopte une position qui soit conforme aux recommandations scientifiques présentées dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique (CICTA), ainsi qu’aux obligations découlant de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d’extinction (CITES).

Comme vous le savez probablement, les scientifiques de la CICTA recommandent depuis 2017 une interdiction totale de la détention à bord des requins-taupes bleus de l’Atlantique nord, dont la population est actuellement surpêchée : cette mesure est l’élément central de leur avis de gestion pour l’espèce. Or, la Commission européenne ne tient pas compte de cette recommandation dans la législation européenne et a fait plusieurs fois obstacle à son adoption par la CICTA.

Dans le même temps, la proposition que l’Union européenne a fait entrer en vigueur pour l’inscription des requins-taupes à l’Annexe II de la CITES a conduit son Groupe d’examen scientifique (GES) à publier un avis défavorable sur l’avis de commerce non préjudiciable exigé pour la commercialisation des requins-taupes bleus de l’Atlantique nord. De ce fait, les États membres de l’UE auraient déjà dû cesser toutes leurs exportations et importations de ces requins, ainsi que les débarquements provenant des pêcheries de haute mer.

Les scientifiques ont démontré que la reconstitution des requins-taupes bleus de l’Atlantique nord prendra probablement plus d’un demi-siècle. Tout nouveau retard dans la mise en œuvre de l’interdiction qu’ils recommandent fait courir le risque majeur d’un effondrement irréversible de cette population et des pêcheries qui en dépendent. La prochaine occasion de mettre en place les mesures internationales nécessaires pour protéger efficacement cette espèce grande migratrice se présentera lors de la réunion intersessions de la CICTA en juillet ; et nous approchons rapidement de la date limite du 14 mai pour les propositions de gestion correspondantes.

**Nous vous demandons par conséquent, à vous ainsi qu’à votre équipe, de veiller en priorité :**

* **à ce que les politiques nationales relatives aux requins-taupes soient conformes aux recommandations des experts ; et**
* **à participer activement à toutes les réunions de coordination CICTA-UE à venir, afin d’inciter la Commission :**
	+ **à cesser de vouloir établir des systèmes de quotas non durables, impopulaires et complexes pour les requins-taupes ; et**
	+ **à promouvoir au contraire l’interdiction recommandée par les scientifiques pour les requins-taupes bleus de l’Atlantique nord, sans prévoir d’exception.**

Dès que ces questions pressantes seront résolues, nous vous demandons d’agir pour :

* faire remplacer la nouvelle limite de captures de l’UE pour les requins-taupes bleus de l’Atlantique nord, fixée à 288 tonnes, par une interdiction qui s’étendra à l’ensemble de l’UE ; et
* demander aux scientifiques de la CICTA de préparer d’autres avis scientifiques sur la réduction de la mortalité accidentelle des requins-taupes, en incluant notamment des recommandations spécifiques pour le remplacement des engins, les fermetures spatiotemporelles, etc.

Nous vous remercions de l’attention que vous voudrez bien accorder à cette question pressante en matière de conservation des requins et nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre/Monsieur le Ministre, l’expression de notre très haute considération.

Nom

Nom de l’organisation